



CONDITIONS REQUISES POUR ETRE ELECTEUR : ELECTION NIVEAU NATIONAL

Pour être électeur au niveau national, il faut :

- 1. Etre Opérateur économique, personne ou entité exerçant dans les secteurs du Commerce, de l'Industrie ou des Prestations de services ;**
- 2. Exercer la fonction de direction de l'entreprise ou détenir un mandat signé du représentant légal en ce qui concerne la personne morale ;**
- 3. Etre inscrit au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier ou à tous autres registres ou tableaux institués pour leurs professions ;**
- 4. Etre en activité sur le territoire national depuis au moins trois (03) ans à la date de convocation du corps électoral ;**
- 5. Etre à jour de ses cotisations à la CCI Bénin**
- 6. Réaliser un chiffre d'affaires annuel de cinq cents (500) millions de francs CFA au moins une fois au cours des trois derniers exercices comptables ;**
- 7. Avoir déclaré au moins vingt (20) salariés à la CNSS**